

Burundi : Quand les boycotteurs du scrutin gagnent des sièges

Jeune Afrique, 08 juillet 2015 Burundi : ils boycottent mais sont élus quand même Selon les résultats provisoires des législatives publiés mardi, l'opposition burundaise a remporté 21 sièges alors qu'elle a appelé au boycott du scrutin. Une situation qui pourrait se reproduire à l'issue de la présidentielle si les bulletins de vote restent inchangés.

Explications. « Nous avons appelé au boycott des élections législatives et communales du 29 juin. Si des électeurs ont malgré tout voté pour nos candidats, ces voix devraient être considérées comme nulles. »

Le ministre de la Jeunesse et du Sport, Jean Ndayishimiye, vice-président de l'Union pour le progrès national (Uprona), l'ennemi non reconnu par le pouvoir, a confié à Jeune Afrique qu'il ne comprenait pas la démarche de la Commission électorale nationale indépendante du Burundi, qui a décidé d'attribuer 21 sièges à sa coalition politique. « Nous considérons que nous n'avons pas participé à ces scrutins, donc autant que nous n'avons même pas envoyé nos mandataires pour surveiller leur bon déroulement », ajoute François Bizimana. Le porte-parole de la Coalition d'opposition des indépendants de l'Union regroupement politique dirigé par les opposants Agathon Rwasa et Charles Nditije, remet par conséquent en cause la fiabilité des résultats publiés par la Ceni. « Pour accepter ces résultats, la Ceni doit nous convaincre que toutes les conditions étaient réunies pour organiser des élections libres, transparentes et inclusives dans le pays », souligne François Bizimana.

Bulletins de vote controversés Au cœur de la controverse : les bulletins de vote. Imprimés quelques semaines avant les législatives et les communales, ces derniers ont été présentés aux électeurs avec des noms des candidats des partis et regroupements politiques qui avaient déjà déposé leurs listes à la Ceni avant de finalement appeler au boycott des élections. Un « boycott stratégique mais non opérationnel », estime pour sa part Prosper Ntahorwamiye. Pour le porte-parole de la Ceni, plusieurs irrégularités ont entaché la procédure du retrait des partis d'opposition de la course électorale. « Nous avons relevé beaucoup de vices de fond et de forme dans leur appel au boycott : celui-ci a été signé par un collectif alors que les partis et les regroupements politiques avaient déposé leurs listes individuellement ; dans leurs revendications, ces partis refusaient le calendrier électoral et non la tenue même des élections ; certains signataires ont paraphé pour le compte des organisations qui n'existent pas et d'autres ont signé un document alors qu'ils ne sont pas des représentants légaux [des partis] », rétorque-t-il. En conséquence, la Ceni ne peut pas considérer que ces partis d'opposition s'étaient officiellement retirés du processus électoral, selon Prosper Ntahorwamiye.

Bis repetita pour la présidentielle ? L'histoire risque de se répéter lors de la présidentielle dont la date est maintenue jusqu'ici, au 15 juillet, malgré le dernier appel au report de l'EAC. Là encore, le spécimen du bulletin unique de vote mentionne les noms, photos et/ou logos des partis des huit candidats en lice. « Aucun de ces huit candidats n'a retiré sa candidature », se justifie Prosper Ntahorwamiye. Mais le problème est ailleurs, à en croire le camp de l'opposant Agathon Rwasa. « Ces bulletins de vote avec le nom de Nkurunziza illustrent bien la crise en cours au Burundi », souligne François Bizimana. Dans tous les cas, « si la Ceni décide de se ranger derrière Nkurunziza en maintenant la présidentielle au 15 juillet, le candidat de Coalition d'opposition des indépendants de l'Union [Agathon Rwasa] n'ira pas au rendez-vous », prévient-il, soulignant qu'il faut avant tout parvenir à établir un « calendrier consensuel des élections ». Par Trésor Kibangu